

AMNESTY INTERNATIONAL

«Le problème des disparus irrésolu»



PHOTO - MALIKA TAGHIT

Les membres de la délégation d'Amnesty International en visite en Algérie

Le dossier des disparitions forcées demeure, pour la délégation d'Amnesty international (AI) en visite en Algérie jusqu'au 3 mars 2003, complètement irrésolu. Conduite par le Canadien Roger Clark, et composée, entre autres, de l'Anglais Philip Luther, du Palestinien Fatah Azzam et de Uta Simon, l'ONG entend, outre ce dossier, s'intéresser à d'autres questions relatives aux droits de l'homme.

Roger Clark a précisé, hier, lors d'une conférence de presse à l'hôtel El Djazaïr à Alger, que l'actuelle mission de recherches abordera des volets relatifs notamment à l'impunité, la justice et la vérité. Des thèmes qui, à ses yeux, ne sont pas nouveaux mais leur examen intervient en complément de ce qui a été fait en 2000 lors de la précédente visite de l'AI en Algérie. Des progrès, depuis ? Des régressions ? Roger Clark a indiqué que «des promesses» ont été faites à la fin de la mission 2000. «Cela est resté dans le domaine de la rhétorique (...) nous aurons des questions à poser sur l'application de la réforme de la Justice», a-t-il dit. Le fonctionnement de la justice militaire intéresse également Amnesty. Philip Luther a déclaré que des demandes ont été faites pour rencontrer des chefs militaires. «Nous n'avons pas encore reçu de réponse», a-t-il précisé. En 2000, Amnesty avait demandé, sans résultat, à rencontrer le général Lamari, chef d'état-major de l'ANP, le général major Mediène, directeur du Département de renseignement et de sécurité (DRS) et de son adjoint le général Smaïn. «Nous voulons savoir dans quelle mesure les responsables militaires peuvent-ils rendre compte de leurs actes», a indiqué Philip Luther. Il a cité, en exemple, la situation en Kabylie et rappelé les émeutes qui s'y étaient déroulées. «La force meurtrière a été utilisée contre des jeunes manifestants désarmés (...) Jusqu'à maintenant les cas n'ont pas été traités par la justice», a-t-il dit, rappelant les conclusions de la commission Issaâd qui a enquêté sur les troubles.

La délégation de AI se déplacera à Tizi Ouzou où elle aura des entretiens avec les familles des victimes, des avocats et des membres de la société civile. «Nous voulons connaître tous les détails», a indiqué Philip Luther. Des rencontres sont prévues également avec des responsables des ministères de la Justice, de l'Intérieur, de l'Éducation ainsi qu'avec Farouk Ksentini, président de la Commission nationale consultative pour la protection et la promotion des droits de l'homme (CNCPPDH, ex-ONDH). La délégation aura des entretiens avec des activistes des droits de l'homme. Des questions seront posées, selon Roger Clark, sur les disparitions forcées, les cas de torture, les lieux de détention, la violence contre les femmes et l'enseignement des droits de l'homme dans les écoles. D'après Philip Luther, des crimes sont toujours commis par des forces de sécurité, par des groupes et par des milices armées par l'État. «Nous voulons savoir où en est la situation», a-t-il dit. «En cela, nous ne faisons aucune ingérence. Nous nous interrogeons sur les responsabilités. Ce n'est pas à nous de juger ou de prendre des positions. Le rôle de Amnesty est de mettre de la lumière là où il n'y en a pas eu, lutter contre l'impunité...», a indiqué Roger Clark. Fatah Azzam a relevé, pour sa part, que la situation des droits de l'homme a empiré dans le monde depuis les attentats du 11 septembre 2001. Il a cité l'exemple du camp de Guantanamo où le traitement des prisonniers «échappe au droit international». Amnesty n'est toujours pas autorisée à accéder à ce camp géré par l'armée américaine. Une conférence de presse d'évaluation de la mission en Algérie sera animée le 27 de ce mois par la délégation d'Amnesty. Les membres de AI, selon Roger Clark, ont demandé des visas d'entrée en Algérie depuis deux ans. Sans résultat jusqu'à ce mois de février. Les résultats des recherches seront publiables la fin 2003 dans le rapport que AI rend public chaque année.

Fayçal Métaoui

EL WATAN

JERMI 20-02-2003